

Séance du 23 mai 2020

2020/015

Présents : Denis FEGNE / Gisèle VINCENT / Philippe SOULE-PERE / Régine TOSON / Jean TRILLE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Juliette SALANNE / Alexandre ARRIZABALAGA / Stéphanie MARQUEZ / Sébastien ABADIE / Dominique GAYE / Serge ALMENDRO / Ingrid SAEZ-BOUTARFA / Bruno CAZERES / Laëtitia CAZABAN / Michel DUHAMEL / Caroline ECORCHON / Bernard LHOSSEIN / Hélène FRANCES / Jean-Christophe MADELAINE / Sandrine TREBUCQ / Jean-Baptiste MARTINEZ

Absents excusés :

Absents non excusés

Elue secrétaire de Hélène Francès
séance :

Il est rappelé que l'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Le président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Madame Hélène FRANCES et Monsieur JB MARTINEZ acceptent de constituer le bureau.

Le président demande alors s'il y a des candidats. Denis FÉGNÉ est candidat.

Le président enregistre la candidature de Denis FÉGNÉ et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Le présidente proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité requise 13
- A obtenu : 23 voix

Denis FÉGNÉ ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Denis FÉGNÉ prend la présidence et remercie l'assemblée.

Le Maire,
Denis FEGNE

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le..... 29 MAI 2020
de la publication le..... 29 MAI 2020
IBOS
Le 29 MAI 2020
Le Maire,
Denis FEGNE

